

**Ecosystèmes de la musique**

(Administration de la musique, Direction artistique, Dramaturgie et Médiation)

Département :

Musicologie et analyse

Intitulé :

Ecosystèmes de la musique

Description :

Un·e musicien·ne formé·e au meilleur niveau en musicologie peut assumer des responsabilités dans des champs professionnels divers. Les enseignements de spécialisation du 2<sup>e</sup> cycle supérieur de Musicologie du Conservatoire de Paris y préparent continûment les étudiant·es qui les suivent : ils y développent leur capacité à produire du sens, à situer des répertoires ou des pratiques musicales, à étayer ou évaluer finement des choix ou des projets artistiques, à conduire des dialogues de haut niveau avec des interprètes et des créateurs ou à mettre en relation créations artistiques, contextes et expériences sensibles.

Cet enseignement souhaite compléter ces apports pour favoriser l'aptitude de ces mêmes étudiant·es à évoluer, en professionnel·les sûr·es de leur expertise, dans un ensemble de domaines du spectacle vivant. Au-delà des seuls métiers de l'enseignement et/ou de la recherche, ces domaines veulent toucher à l'administration culturelle, à la direction artistique, à la dramaturgie ou à la médiation.

Il offre de comprendre les enjeux institutionnels actuels du secteur culturel, d'acquérir des connaissances théoriques relatives aux métiers du spectacle vivant, de développer une compréhension des lieux de programmation artistique, des publics, des institutions, et enfin d'appréhender des outils pratiques nécessaires à la conception et à la gestion de projet culturel.

Objectifs et contenus :

Cet enseignement poursuit les objectifs d'apprentissage suivants :

- Comprendre le fonctionnement concret des écosystèmes musicaux contemporains (perspectives institutionnelles, économiques, territoriales, symboliques, etc.) ;
- Situer un projet artistique ou de médiation dans un écosystème donné (identifier les acteurs, comprendre les contraintes, repérer les leviers d'action, etc.) ;
- Traduire une intention artistique en projet lisible pour tous les partenaires, soutenable économiquement, pertinent artistiquement ;
- Articuler vision artistique, contraintes organisationnelles et prise en compte des publics.

Organisés en quatre semestres thématiques (administration de la musique, direction artistique, dramaturgie et médiation), les cours sont conduits par la·e professeur·e de la classe et des professionnel·les de l'administration culturelle.

Programme :

Chaque semestre met en œuvre :

- Des savoirs théoriques dispensés sous la forme de cours magistraux ;

## **CONSERVATOIRE NATIONAL SUPÉRIEUR DE MUSIQUE ET DE DANSE DE PARIS**

- Une réflexion critique par une activité de recherche et d'enquête sur les pratiques ;
- Des apprentissages pratiques par des exercices tutorés et des mises en situation ;
- Des contacts avec le monde professionnel par la rencontre avec des intervenant·es extérieur·es et des déplacements sur le terrain.

### Modalités d'accès :

Cours ouvert aux étudiant·es inscrite·es en 2<sup>e</sup> cycle supérieur de musicologie

Ouverture possible en DCO aux autres étudiant·es du Conservatoire, sous réserve des places disponibles.

### Modalités d'évaluation :

Examen terminal (60% de la note) permettant d'évaluer l'acquisition de connaissances théoriques autant que de compétences pratiques.

Contrôle continu (40% de la note) portant sur au moins deux exercices différents réalisés au cours du semestre.

### Durée des études :

**2 semestres**

### Récompense :

Certificat mention AB, B ou TB

**Mise en situation professionnelle encadrée**

Département :

Musicologie et analyse

Intitulé :

Mise en situation professionnelle encadrée

Description :

De nature pratique, cette unité d'enseignement vise à faire expérimenter aux étudiant-es musicologues diverses situations et activités auxquelles elles et ils seront confrontés dans le monde professionnel.

Avec l'accompagnement pédagogique de l'enseignant-e, les étudiant-es sont amené-es à développer des outils nécessaires aux différentes tâches que les musicologues peuvent réaliser dans leur vie professionnelle : rédiger une note de programme, écrire un compte-rendu de concert ou une notice de disque, organiser une journée d'étude, conduire une interview, concevoir un programme de concert, etc.

Ces travaux sont liés aux activités du CNSMDP et s'articulent aux besoins institutionnels, en particulier ceux relatifs à la saison du Conservatoire. En fonction du type de réalisation envisagée par chaque étudiant-e, l'enseignant-e organise des séances de travail individuelles ou semi-collectives.

Objectifs et contenus :

Les projets menés dans le cadre de cet enseignement permettent notamment de :

- Mobiliser et articuler des savoirs musicologiques au service d'un projet concret ;
- Adapter une production musicologique à des objectifs, des formats et des publics différenciés ;
- Adopter une posture professionnelle réflexive.

Ces projets doivent conduire l'étudiant-e à :

- Comprendre les enjeux de la tâche à réaliser ;
- Respecter le cahier des charges fixé par la-e professeur-e et par l'ensemble des personnes impliquées dans la tâche ;
- Développer des outils méthodologiques appliqués à la tâche à réaliser ;
- Travailler en collaboration avec d'autres acteur·rices du spectacle vivant (par exemple interprètes, chargé.es de production, chargé·e de communication, etc.)

Programme :

Les séances de travail permettent d'identifier les enjeux de l'exercice choisi (écrire une note de programme, un compte-rendu de concert, etc), les difficultés à dépasser, les personnes impliquées ; d'établir un calendrier de travail ; d'accompagner la mise en œuvre de la tâche par des retours sur les propositions de l'étudiant-e.

Modalités d'accès :

Cours ouvert aux étudiant-es inscrite·es en 2<sup>e</sup> cycle supérieur de musicologie

# **CONSERVATOIRE NATIONAL SUPÉRIEUR DE MUSIQUE ET DE DANSE DE PARIS**

Ouverture possible en DCO aux autres étudiant·es du Conservatoire, sous réserve des places disponibles.

Modalités d'évaluation :

Contrôle continu (50% de la note finale)

Note terminale évaluant la qualité du travail réalisé (50% de la note finale)

Durée des études :

2 réalisations au cours du master

Récompense :

Attestation AB, B ou TB

## PARCOURS D'ÉTUDES 2025-2026

### SEMINAIRE DE RECHERCHE-MEDIATION : *Situations de médiation*

#### CATEGORIE

Discipline complémentaire imposée ou optionnelle

#### PROFESSEURS

Professeurs des départements du Conservatoire  
Intervenants extérieurs  
Professeurs référents : Sylvie Pébrier

#### HORAIRES :

Lundi 24 novembre 17h00-20h00, dans les locaux de l'Association de prévention du site La Villette: Marie Hattet  
Lundi 12 janvier 17h00-20h00 dans les locaux du théâtre Paris Villette : Stéphanie Le Tohic  
Lundi 30 mars 17h00-20h00 dans les locaux de la Philharmonie de Paris – Cité de la musique : Laura Jouve-Villard

Mercredi 1er octobre 16h-18h, salle 440 : les publics de la musique (les chiffres et la question de l'adresse)  
Mercredi 8 octobre 16h-18h, salle 440: les institutions culturelles (le paysage et la question des missions)  
Mercredi 15 octobre 16h-18h, salle 440: les politiques publiques (les chiffres et la question des moyens)

#### DUREE DES ETUDES

1 an

#### OBJECTIFS ET CONTENU

La médiation apparaît comme nouvelle composante de la formation du musicien-musicologue. Ce séminaire, *Situations de médiation* est conçu comme un socle commun de recherche et développement en médiation et crée un espace de mise en commun d'expériences de médiation menées au sein du Conservatoire et par des spécialistes extérieurs, ainsi que de problématisation dans un cadre théorique. Il vise à développer une réflexion sur les pratiques de médiation de la musique dite classique par une capitalisation des expériences et une construction collective de savoirs, savoir-faire. Il s'emploie notamment à étudier la question du développement des publics, des objectifs, des méthodes, et de l'évaluation de résultats.

Chaque séance est dédiée à une thématique, telles que l'interculturalité ; la médiation participative ; la médiation par l'écoute ; le concert –narration ; politique(s) et institutions ; les publics empêchés..., et est organisée par un professeur du Conservatoire. Elle se compose d'une présentation de projet ou d'activité de médiation par un artiste médiateur du Conservatoire ou extérieur ; d'un débat et construction avec un ou plusieurs chercheurs - en sociologie, anthropologie, psychologie, sciences de l'éducation, auquel participeront également les élèves, et par une ou plusieurs présentations de travaux d'élèves (mémoire, rapport de stage, TEP, rapport d'activité de médiation libre).

#### MODALITÉS D'ENTRÉE

Ce séminaire dans son intégralité ainsi que l'enseignement des prérequis sont obligatoires pour les élèves en cycle supérieur de Musicologie et Analyse. Les élèves en Médiation et en DE devront assister au moins à une séance de séminaire de leur choix ou conseillée par leur tuteur éventuel, et selon leur projet en concertation avec leur professeur référent, à la journée d'étude. Ce séminaire et les enseignements des prérequis sont ouverts à tous les élèves du Conservatoire, notamment ceux qui consacrent leur TEP à un sujet de médiation ou réalisent un projet de médiation.

**EVALUATION**

L'assiduité et la présence aux séances requises du séminaire ainsi qu'à la journée d'étude donne lieu à une attestation.

**RECOMPENSE**

Attestation